

Règlement du concours d'écriture

Article 1 : dans le cadre de l'*Odyssée des mots* qui se déroulera à Quimper du 10 novembre 2012 au 23 février 2013, un concours d'écriture « Non à l'indifférence » est ouvert du 10 novembre 2012 au 20 janvier 2013.

Article 2 : sont invitées à participer à ce concours toutes les personnes intéressées âgées de plus de 6 ans. Quatre catégories sont distinguées : les 6-10 ans (âge du primaire), les 11-15 ans (âge du collège), les 16-20 ans et les plus de 21 ans.

Article 3 : les textes pourront être rédigés sous la forme de textes libres, nouvelles, poésie, théâtre... en prose ou en vers, en français ou en breton. Ils devront s'inscrire dans la thématique du « Non à l'indifférence », conformément à la consigne proposée par l'invitée d'honneur de l'*Odyssée des mots*, Murielle Szac :

« Mêlez-vous de ce qui vous regarde ! » Oui, bien volontiers, mais justement : qu'est-ce qui me regarde ? Les cris de ma voisine de l'autre côté de la cloison ? Ca me regarde ? La jeune fille importunée dans la rue ? Ca me regarde ? Les insultes racistes dans une cour de récré ? Ca me regarde ? Les larmes de la vieille dame qui vient de tomber ? Ca me regarde ? Le SDF mort de froid dans la rue ? Ca me regarde ? Ma collègue de travail victime de vexation du patron ? Ca me regarde ? Les enfants au ventre ballonné qui meurent de faim à la télé ? Ca me regarde ? Les bombes qui écrabouillent des civils ? Ca me regarde ? Il faudrait des pages et des pages pour lister tous les sujets qui méritent que nous nous sentions concernés par ce qui arrive aux autres et au monde autour de nous. Pour refuser le « ce n'est pas mon problème », « je n'ai pas à m'en mêler », pour dire non à l'indifférence. C'est ce que nous allons tous tenter d'écrire pendant cette *Odyssée des mots*, nous les auteurs de la collection « Ceux qui ont dit Non » en résidence à Quimper et vous. A nos plumes !

Article 4 : les candidats devront soit déposer leurs textes dans les médiathèques de Quimper communauté, à l'Hôtel de ville de Quimper ou dans les mairies annexes, soit les adresser par courrier postal (Direction du développement culturel - Hôtel de ville, BP 1759 - 29107 Quimper cedex) ou encore par courriel (culture@mairie-quimper.fr) entre le 10 novembre 2012 et le **20 janvier 2013**, dernier délai.

Article 5 : chaque texte devra tenir dans une page A4 (21 x 29,7 cm) au maximum. Il pourra être dactylographié ou manuscrit, sous réserve que la lisibilité soit assurée : les textes illisibles ou raturés seront éliminés. Les textes seront soumis au jury en photocopies noir et blanc, les décors ou ornements n'entreront pas dans les critères d'appréciation.

Article 6 : le nombre de textes par candidat est limité à 5.

Article 7 : le nom du candidat, son adresse et son numéro de téléphone et/ou son adresse mail seront indiqués **au verso** de la feuille (**mentions obligatoires**). Pour les moins de 21 ans, l'âge devra également être indiqué.

Article 8 : pour chacune des catégories sera désigné un premier, un second et un troisième prix, ainsi qu'un prix spécial de la langue bretonne. Les plus beaux textes pourront faire l'objet d'une publication par la ville de Quimper et/ou dans la presse.

Article 9 : tout candidat autorise la ville de Quimper à reproduire dans ses publications ou à utiliser selon ses besoins les textes produits à l'occasion du présent concours - sous réserve que soit précisé le nom de leur auteur.

Article 10 : le jury du concours rendra son verdict et remettra leurs prix aux lauréats pendant la Librairie éphémère de l'*Odyssée des mots*, entre le 22 et le 23 février 2013.

Reolennoù ar genstrivadeg skrivañ

Mellad 1 : Evit Odiseia ar gerioù, a vo aozet e Kemper eus an 10 a viz Du 2012 d'an 23 a viz C'hwevrer 2013, ez eus bet digoret ur genstrivadeg skrivañ « Nann d'an digasted » eus an 10 a viz Du 2012 d'an 20 a viz Genver 2013.

Mellad 2 : pedet eo an holl dud en tu-hont da 6 vloaz da gemer perzh er genstrivadeg-mañ. Pevar rummad a vo : ar re 6-10 vloaz (oad ar skol kentañ derez), ar re 11-15 vloaz (oad ar skolaj), ar re 16-20 vloaz hag ar re en tu-hont da 21 bloaz.

Mellad 3 : Gallout a raio an testennoù bezañ skrivet e stumm testennoù dieub, danevelloù, barzhonegoù, c'hoariva... e komz-plaen pe e gwerzennoù e galleg pe e brezhoneg. Ret e vo skrivañ anezho war an tem « Nann d'an digasted », hervez ar c'hemenn kinniget gant kouviadez a enor Odiseia ar gerioù, Murielle Szac :

« Mêlez-vous de ce qui vous regarde ! » Oui, bien volontiers, mais justement : qu'est-ce qui me regarde ? Les cris de ma voisine de l'autre côté de la cloison ? Ca me regarde ? La jeune fille importunée dans la rue ? Ca me regarde ? Les insultes racistes dans une cour de récré ? Ca me regarde ? Les larmes de la vieille dame qui vient de tomber ? Ca me regarde ? Le SDF mort de froid dans la rue ? Ca me regarde ? Ma collègue de travail victime de vexation du patron ? Ca me regarde ? Les enfants au ventre ballonné qui meurent de faim à la télé ? Ca me regarde ? Les bombes qui écrabouillent des civils ? Ca me regarde ? Il faudrait des pages et des pages pour lister tous les sujets qui méritent que nous nous sentions concernés par ce qui arrive aux autres et au monde autour de nous. Pour refuser le « ce n'est pas mon problème », « je n'ai pas à m'en mêler », pour dire non à l'indifférence. C'est ce que nous allons tous tenter d'écrire pendant cette Odyssée des mots, nous les auteurs de la collection « Ceux qui ont dit Non » en résidence à Quimper et vous. A nos plumes !

Mellad 4 : Ret e vo d'an emstriverien pe lezel o zestennoù e mediaouegoù Kemper Kumuniezh, e ti-kêr Kemper pe en adtiez-kêr, pe kas anezho dre lizher (Renerezh an diorren sevenadurel – Ti-kêr, BP 1759 - 29107 Kemper cedex) pe c'hoazh dre bostel (culture@mairie-quimper.fr) etre an 10 a viz Du 2012 hag **an 20 a viz Genver 2013** d'an diwezhatañ.

Mellad 5 : Arabat e vo d'an testennoù bezañ hiroc'h eget ur bajennad A4 (21x29,7 cm). Bizskrivet pe dornskrivet e c'hallint bezañ, gant ma vint aes da lenn : nac'het e vo an testennoù dilennus pe barrennet. Roet e vo an testennoù d'ar juri e stumm luc'heilennoù gwenn ha du, ne vo ket dalc'het kont eus ar c'hinkladurioù evit priziañ an testennoù.

Mellad 6 : ne c'hall ket an emstriverien kas ouzhpenn 5 testenn pep hini.

Mellad 7 : Merket e vo anv an emstriver, e chomlec'h hag e niverenn bellgomz ha/pe e chomlec'h postel **war an tu all** eus ar follenn (**ret-groñs eo skrivañ anezho**). Evit ar re zo dindan 21 bloaz e vo ret merkañ o oad ivez.

Mellad 8 : Evit pep rummad e vo roet ur priz kentañ, un eil priz hag un trede priz, hag ivez ur priz a-ratozh evit ar brezhoneg. Gallout a raio an testennoù bravañ bezañ embannet gant kêr Gemper ha/pe er c'hazetennoù.

Mellad 9 : An emstriverien a ro aotre da gêr Gemper da eiladuriñ an testennoù savet evit ar genstrivadeg en hec'h embannadennoù pe da implijout anezho hervez hec'h ezhommoù – gant ma vo meneget anv an aozer.

Mellad 10 : Juri ar genstrivadeg a embanno e varnedigezh hag a roio o frizioù d'al loreidi e-pad levrdis dibad *Odiseia ar gerioù*, etre an 22 hag an 23 a viz C'hwevrer 2013.